



Conseil d'Etat  
Staatsrat

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Au Conseil Fédéral  
Monsieur le Conseiller fédéral  
Ueli Maurer  
Président de la Confédération Helvétique  
Palais fédéral  
Kochergasse 10  
3003 Berne

## Références

Date 6 mars 2013

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux,

Depuis de nombreux mois et, depuis dimanche 3 mars, de façon plus aiguë encore, le canton du Valais tout entier s'interroge sur le sens donné par la Confédération au fédéralisme qui constitue la base de toute notre société, le socle sur lequel, nous pensons notre rapport à la Suisse et aux Institutions.

Ces interrogations ne se résument pas à un facteur identitaire, elles sont clairement économiques, et dénotent un souci et une angoisse constants de la population et des forces vives valaisannes face aux décisions récemment prises au niveau fédéral. Les conséquences économiques sur toute notre région de ces décisions ont été quantifiées par le Secrétariat à l'économie (seco) et rendues publiques il y a quelques semaines. On y évoque des scénarios inconcevables, faisant état de pertes de milliers d'emplois, d'un arrêt brutal du développement économique de tout un canton, d'un véritable frein à l'ambition justifiée du peuple valaisan de se développer harmonieusement. Ces projections sont plus qu'alarmantes et ne sont pas pour calmer les inquiétudes valaisannes !

Pour ce qui concerne la votation concernant la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le Conseil d'Etat valaisan regrette tout en la respectant la décision du peuple suisse liée à cette loi. De son point de vue, la mise en œuvre de cette révision occasionnera inévitablement des difficultés juridiques, techniques et financières insurmontables.

Le Conseil d'Etat a également souligné, durant la campagne, qu'il s'engageait pour un développement territorial durable, pour la préservation de la dynamique économique des régions, ainsi que pour le respect de la propriété privée. Lors de la mise en œuvre de la révision de la LAT, il lui importera ainsi que les particularités des différentes régions soient prises en compte et que des solutions adaptées aux différentes problématiques puissent être trouvées dans le respect de la propriété et des intérêts privés.

Par ailleurs, nous vous saurions gré de nous indiquer dans les délais les meilleurs la planification envisagée par la Confédération pour les travaux nécessaires à la mise en œuvre de cette révision de la LAT. Au vu des difficultés évoquées ci-dessus, une entrée en vigueur de cette révision avant fin 2014 serait à notre sens irréalisable. Le canton du



Valais demande au surplus instamment à être représenté dans les différentes instances qui seront à l'œuvre.

Afin de développer clairement ses attentes et ses arguments et de trouver des solutions pour éliminer ces difficultés insurmontables, le Conseil d'Etat souhaite, dans le cadre d'une discussion sur le fédéralisme en général, et tout particulièrement sur la LAT, rencontrer le Conseil fédéral dans les délais les meilleurs.

En vous remerciant par avance de donner suite à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers fédéraux, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente

Le chancelier



Esther Waeber-Kalbermatten

Philipp Spörri